

Vous assurez un service d'enseignement de 14HTD maximum :	
	Pièces justificatives à fournir
Vacataires d'enseignement moins de 14HTD	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Attestation sur l'honneur de la situation professionnelle - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif - Agent de la fonction publique uniquement : Autorisation de cumul d'activité ou Déclaration préalable de cumul auprès de son employeur principal pour les agents de l'ESR

Vous assurez un service d'enseignement supérieur à 14HTD :	
Situation professionnelle	Pièces justificatives à fournir
Salarié du privé de + de 900h/an ou 300h/an d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Attestation d'activité salariée - Copie du dernier bulletin de salaire - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Fonctionnaire ou contractuel de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Autorisation de cumul d'activité ou Déclaration préalable de cumul auprès de son employeur principal pour les agents de l'ESR - Dernier bulletin de salaire - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Dirigeant d'entreprise Travailleur indépendant Auto-entrepreneur	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - 3 derniers avis d'imposition (indiquant un revenu minimal annuel supérieur à 7293€) - Avis d'assujettissement URSSAF ou extrait Kbis ou avis de situation SIRENE - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Demandeur d'emploi de moins d'un an	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Attestation d'inscription à France Travail - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Etudiant en 3^{ème} cycle	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Certificat de scolarité de l'année en cours - Attestation sur l'honneur de ne pas dépasser : <ul style="list-style-type: none"> o 64HTD/an si vous avez un contrat doctoral (tout établissement confondu) o 96HTD/an sans contrat (tout établissement confondu) - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif
Retraité de – de 70 ans <u>Volume d'heures autorisées</u> : 96HTD maxi (tout établissement confondu)	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche individuelle de renseignement - CV avec mention des compétences pédagogiques et formations déjà dispensées - Copie du titre de pension - Pièce d'identité - Carte vitale - RIB nominatif

ATTENTION, ne peuvent être recrutés en tant que vacataires enseignants :

- Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER)
- Les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an
- Les retraités de + de 70 ans au 31/08/2026
- Les retraités de Sciences Po Bordeaux
- Les salariés dans le privé avec une activité inférieure à 900h de travail ou 300h d'enseignement par an
- Les élus sans activité professionnelle
- Les professeurs (PAST) et les maîtres de conférences associés dans un autre établissement
- Les fonctionnaires en disponibilité n'exerçant pas d'activité professionnelle principale